



N° de résolution  
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DU GRANIT  
MUNICIPALITÉ DE NANTES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le  
**10 septembre 2024** à la salle du conseil, située au 2371, rue Laval, Nantes.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Danielle Boulet  
Siège #2 - Bruneau Hébert  
Siège #3 - Richard Grenier  
Siège #4 - Julie Rodrigue  
Siège #5 - Daniel Poirier

Est/sont absents à cette séance :

Siège #6 - Lynda Bouffard

Monsieur le maire, Daniel Gendron, est absent

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance ordinaire est ouverte à 19h30. Monsieur Ali Mohammed Ayachi, directeur général et greffier-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

**24-09-257**

**1.1 - DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT DE LA SÉANCE DU CONSEIL**

**ATTENDU QUE**, conformément à l'article 158 du Code municipal du Québec, les séances du conseil sont présidées par le maire, le maire suppléant ou par un membre choisi parmi les conseillers assistant à la séance;

**ATTENDU QUE** l'absence de M. le maire et de Mme la mairesse suppléante à la séance ordinaire du 10 septembre 2024;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de désigner un président pour la séance du 10 septembre 2024;

Pour toutes ces raisons, **il est proposé par** madame Julie Rodrigue, **appuyé par** monsieur Bruneau Hébert et résolu, à l'unanimité des conseillers présents:

**De désigner** monsieur Daniel Poirier, président de la séance du conseil de la municipalité tenue le 10 septembre 2024.

**24-09-258**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**1.1 - DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT DE LA SÉANCE DU CONSEIL**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2024**

**4 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

**5 - ADMINISTRATION**



N° de résolution  
ou annotation

- 5.1 - Remboursement de l'emprunt en lien avec le règlement numéro 372-09
- 5.2 - Offre de service juridique pour l'année 2025
- 5.3 - Adoption du plan de développement
- 5.4 - Demande de prêt de locaux - Jardin d'enfants Cassiopée
- 5.5 - Demande de modification de l'article 12 pour la tarification des boues de fosses septiques
- 5.6 - Adoption de la politique de prévention et de prise en charge du harcèlement, de la violence et de l'incivilité au travail
- 5.7 - Remplacement du maire pour la séance du conseil des maires le 18 septembre 2024 à la MRC du Granit
- 5.8 - Avis de motion - aux fins de financer le programme de réhabilitation d'aide à la réalisation de travaux d'atténuation des risques de sinistres ou d'entretien, de mise aux normes ou de réhabilitation d'un barrage
- 5.9 - Dépôt du projet de règlement d'emprunt numéro 506-24 d'un montant de 149 000\$ aux fins de financer le programme de réhabilitation d'aide à la réalisation de travaux d'atténuation des risques de sinistres ou d'entretien, de mise aux normes ou de réhabilitation d'un barrage
- 6 - SERVICE INCENDIE
  - 6.1 - Dépôt du rapport du directeur en incendie
  - 6.2 - Hotte de cuisine à la salle communautaire du secteur Laval
- 7 - SERVICE DE VOIRIE
  - 7.1 - Achat de sel ordinaire pour la période d'hiver 2024-2025
  - 7.2 - Achat d'abrasive pour la période hivernale 2024-2025
  - 7.3 - Embauche de monsieur Gino Campagna comme journalier, chauffeur et opérateur
  - 7.4 - Demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)
  - 7.5 - Travaux nivellement de la patinoire du village
- 8 - SERVICE D'AMÉNAGEMENT, D'URBANISME ET DE ZONAGE
  - 8.1 - Nomination pour l'application des règlements numéro 456-20 et le règlement numéro 389-12 en lien avec la garde des animaux domestiques
  - 8.2 - Dérogation mineure - 3049, rang Saint-Joseph
  - 8.3 - Usage conditionnel - 7049, rue Lachance
  - 8.4 - Mandat au CCU pour la modification des règlements d'urbanisme
- 9 - DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS
- 10 - PRÉSENTATION DES COMPTES
  - 10.1 - Adoption des comptes
- 11 - RAPPORT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES
  - 11.1 - Dépôt du rapport des activités financières au 10 septembre 2024
  - 11.2 - Rapport des dépenses autorisées au registre du D.G. au 10 septembre 2024
- 12 - RAPPORT DU MAIRE
- 13 - DONS ET COMMANDITES
  - 13.1 - Demande de commandite - Hommes et femmes forts
  - 13.2 - Don - Fondation du Centre de santé et de services sociaux du Granit
- 14 - QUESTIONS DIVERSES
- 15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE



N° de résolution  
ou annotation

24-09-259

24-09-260

**Sur la proposition de monsieur Bruneau Hébert, appuyée par madame Julie Rodrigue, que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et déposé, le point varia demeurant ouvert et avec les modifications et ajouts suivants :**

5.7 - Remplacement du maire pour la séance du conseil des maires le 18 septembre 2024 à la MRC du Granit

5.8 - Avis de motion - aux fins de financer le programme de réhabilitation d'aide à la réalisation de travaux d'atténuation des risques de sinistres ou d'entretien, de mise aux normes ou de réhabilitation d'un barrage

5.9 - Dépôt du projet de règlement d'emprunt numéro 506-24 d'un montant de 149 000\$ aux fins de financer le programme de réhabilitation d'aide à la réalisation de travaux d'atténuation des risques de sinistres ou d'entretien, de mise aux normes ou de réhabilitation d'un barrage

7.5 - Travaux nivellement de la patinoire du village

13.1 - Demande de commandite - Hommes et femmes forts

13.2 - Don - Fondation du Centre de santé et de services sociaux du Granit

**Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.**

### 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

#### 3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2024

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 août 2024 dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

Par ce motif et sur la proposition de madame Danielle Boulet, appuyée par madame Julie Rodrigue. Le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2024 est approuvé tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

**Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.**

### 4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

- Lors de la séance, des résidents du chemin de la Languette, remercie l'équipe de voiries pour leur travail dans le secteur.

- Monsieur Sylvain Côté pose des questions en lien avec la voie de contournement. Plus précisément, sur les milieux humides, dans le projet de la voie de contournement ferroviaire. Le président de la séance explique que la municipalité est aussi étonnée que dans le Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) que la MRC a présenté, il n'y a aucun milieu humide dans l'emprise de la future voie de contournement ferroviaire. Cependant, les élus expliquent que le maire a prévu de faire une rencontre avec la MRC sur le sujet.

### 5 - ADMINISTRATION

#### 5.1 - Remboursement de l'emprunt en lien avec le règlement numéro 372-09

**ATTENDU QUE** la municipalité a procédé à un emprunt en 2009, pour l'achat d'un camion autopompe-citerne pour le service incendie de la municipalité de Nantes;

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu en date de 2 août 2024, un avis de refinancement d'un montant de 87 400\$ relatif au dit emprunt;



N° de résolution  
ou annotation

24-09-261

**Il est proposé par** monsieur Bruneau Hébert, **appuyé par** monsieur Richard Grenier et résolu à l'unanimité des élus présents à rembourser en entières le montant à refinancer ainsi que les frais et intérêts en lien avec le règlement d'emprunt numéro 372-09.

**QUE** la dépense soit affectée au poste budgétaire numéro 02-921-04-840 pour les frais et l'intérêt. Le capital est affecté au poste budgétaire numéro 03-210-00-004.

#### 5.2 - Offre de service juridique pour l'année 2025

**ATTENDU QUE** des services juridiques pour les différents dossiers de la municipalité sont nécessaires pour l'année 2025;

**Il est proposé par** madame Julie Rodrigue, **appuyé par** monsieur Richard Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre au besoin pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025.

**DE** mandater le cabinet Cain Lamarre de procéder au recouvrement de créances municipales.

**DE** mandater le cabinet Cain Lamarre de représenter la Municipalité à la Cour municipale pour l'ensemble de ses dossiers.

D'accepter l'offre de service du cabinet Cain Lamarre daté du 19 août 2024, tel que présenté et aux conditions qui y sont énumérées.

24-09-262

#### 5.3 - Adoption du plan de développement

**ATTENDU QUE** le conseil de la Municipalité de Nantes souhaite se doter d'un plan de développement quinquennal;

**ATTENDU QUE** le plan de développement a été élaboré en partenariat avec le comité de développement de la municipalité et la MRC du Granit;

**ATTENDU QUE** les élus ont pris connaissance du document;

**Il est proposé par** madame Julie Rodrigue, **appuyé par** monsieur Richard Grenier et résolu à l'unanimité des élus présents d'adopter le plan de développement 2024-2029 tel que présenté.

24-09-263

#### 5.4 - Demande de prêt de locaux - Jardin d'enfants Cassiopée

**À l'unanimité des élus présents, le point et remis à la prochaine séance.**

24-09-264

#### 5.5 - Demande de modification de l'article 12 pour la tarification des boues de fosses septiques

**ATTENDU QUE** la municipalité de Nantes a reçu une demande d'une citoyenne pour faire l'explication de l'article 12 du règlement de taxation;

**ATTENDU QUE** le trésorier de la municipalité a procédé à l'explication des méthodologies de calcul de l'article 12 du règlement de taxation;

**Il est proposé par** monsieur Richard Grenier, **appuyé par** monsieur Bruneau Hébert et résolu à l'unanimité des élus qu'une réflexion approfondie sera faite lors de la préparation du budget sur le sujet de la tarification, et ce à la hauteur de la capacité financière de la municipalité.



N° de résolution  
ou annotation

24-09-266

24-09-267

24-09-268

### 5.6 - Adoption de la politique de prévention et de prise en charge du harcèlement, de la violence et de l'incivilité au travail

**ATTENDU QUE** toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

**ATTENDU QUE** la Loi sur les normes du travail prévoit notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Nantes a adopté une telle politique le 2 avril 2019 (résolution no 19-04-92) et qu'une mise à jour s'impose à la suite de l'adoption de la Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Nantes s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Nantes ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail;

**ATTENDU QU'** il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de contribuer et de promouvoir au maintien d'un milieu de travail sain;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par** monsieur Bruneau Hébert, **appuyé par** madame Julie Rodrigue et résolu à l'unanimité de :

**QUE** la municipalité de Nantes abroge le règlement numéro 446-19 intitulé règlement d'une politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail adoptée le 2 avril 2019 (résolution n° 19-04-92).

**QUE** la municipalité de Nantes adopte la Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail comme déposée.

### 5.7 - Remplacement du maire pour la séance du conseil des maires le 18 septembre 2024 à la MRC du Granit

**ATTENDU QUE** la séance du conseil des maires sera tenue le 18 septembre 2024;

**Il est proposé par** madame Julie Rodrigue, **appuyé par** monsieur Richard Grenier et résolu à l'unanimité des élus présents de nommer monsieur Daniel Poirier, conseiller du district 5, comme maire suppléant pour la journée du 18 septembre 2024.

### 5.8 - Avis de motion - aux fins de financer le programme de réhabilitation d'aide à la réalisation de travaux d'atténuation des risques de sinistres ou d'entretien, de mise aux normes ou de réhabilitation d'un barrage

Il est, par la présente, **donné avis de motion**, par monsieur Richard Grenier. Conseiller, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 506-24 décrétant un emprunt pour aux fins de financer le programme de réhabilitation d'aide à la réalisation de travaux d'atténuation des risques de sinistres ou d'entretien, de mise aux normes ou de réhabilitation d'un barrage.

### 5.9 - Dépôt du projet de règlement d'emprunt numéro 506-24 d'un montant de 149 000\$ aux fins de financer le programme de réhabilitation d'aide à la réalisation de travaux d'atténuation des





N° de résolution  
ou annotation

## risques de sinistres ou d'entretien, de mise aux normes ou de réhabilitation d'un barrage

Il est, par la présente, déposé par monsieur Richard Grenier, conseiller, le projet du règlement numéro 506-24 intitulé Règlement d'emprunt numéro 506-24 d'un montant de 149 000\$ aux fins de financer le programme de réhabilitation d'aide à la réalisation de travaux d'atténuation des risques de sinistres ou d'entretien, de mise aux normes ou de réhabilitation d'un barrage qui sera adopté à une séance subséquente.

### 6 - SERVICE INCENDIE

#### 6.1 - Dépôt du rapport du directeur en incendie

Les élus ont pris connaissance du rapport de monsieur Éric Côté.

#### 6.2 - Hotte de cuisine à la salle communautaire du secteur Laval

**ATTENDU QU'**il est nécessaire d'installer une hotte de cuisine de la salle communautaire du secteur Laval;

**Il est proposé par** monsieur Bruneau Hébert, **appuyé par** madame Julie Rodrigue et résolu à l'unanimité des élus présents d'autoriser du directeur général à contracter la compagnie Construction Dany et Marie-Pier inc. pour l'installation d'une hotte de cuisine de type résidentielle à la salle communautaire située au 2371, rue Laval, à Nantes.

**QUE** la dépense soit affectée au poste budgétaire numéro 02-330-00-635

### 7 - SERVICE DE VOIRIE

#### 7.1 - Achat de sel ordinaire pour la période d'hiver 2024-2025

**ATTENDU QUE** la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'achat de sel pour la période hivernale 2024-2025;

**ATTENDU QUE** les compagnies suivantes ont déposé leurs soumissions :

	Avec taxes	Selco Mineral	Sel Warwick	Sel Frigon inc.	Lafontaine	Soma vrac
AVEC convoyeur	Prix/t.	132,57 \$	125,90 \$	129,35 \$	- \$	-
	Total	26 513,24 \$	25 179,53 \$	25 869,38 \$	- \$	-
SANS convoyeur	Prix/t.	132,57 \$	123,60 \$	125,90 \$	152,92 \$	-
	Total	26 513,24 \$	24 719,63 \$	25 179,53 \$	30 583,35 \$	-

**Il est proposé par** madame Danielle Boulet, **appuyé par** monsieur Richard Grenier et résolu à l'unanimité des élus présents d'accepter la soumission de la compagnie "Sel Warwick Inc." pour l'achat de 200 tonnes de sel ordinaire au prix de 125,90\$ taxes incluses la tonne avec convoyeur.

**QUE** la dépense soit affectée au poste budgétaire numéro 02-330-00-635.

#### 7.2 - Achat d'abrasive pour la période hivernale 2024-2025

**ATTENDU QUE** pour la période hivernale 2024-2025, la municipalité nécessite une quantité de 1 000t d'abrasif pour l'entretien des chemins appartenant à la municipalité;

24-09-269

24-09-270

24-09-271



N° de résolution  
ou annotation

24-09-272

**ATTENDU QUE** la municipalité a demandé plusieurs prix et que seule la compagnie "Excavation Clément Duquette Inc." a soumissionné au prix de 16,23\$ la tonne soit 16 230\$ pour 1 000 tonnes.

**Il est proposé par** monsieur Bruneau Hébert, **appuyé par** madame Danielle Boulet et résolu à l'unanimité des élus présents d'accepter la soumission de la compagnie Excavation Clément Duquette Inc. au prix de 16,23\$ la tonne.

**QUE** la dépense soit affectée entre les postes budgétaires numéro 02-330-00-621, 02-330-00-622.

### 7.3 - Embauche de monsieur Gino Campagna comme journalier, chauffeur et opérateur

**ATTENDU QUE** la municipalité a procédé à l'affichage d'une offre d'emploi pour le poste de "journalier, opérateur et chauffeur";

**ATTENDU QU'**un seul candidat a été sélectionné et que le comité d'infrastructure, bâtiment et terrain recommande l'embauche de ce candidat;

**Il est proposé par** monsieur Bruneau Hébert, **appuyé par** monsieur Richard Grenier et résolu à l'unanimité des élus présents d'embaucher monsieur Gino Campagna à titre de journalier, chauffeur et opérateur aux conditions établies dans le contrat.

**QUE** le directeur général et le maire sont autorisés à signer le contrat au nom et pour la municipalité.

24-09-273

### 7.4 - Demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)

**ATTENDU QUE** le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

**ATTENDU QUE** les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

**ATTENDU QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

**ATTENDU QUE** le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

**ATTENDU QUE** choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux;

**ATTENDU QUE** le chargé ou la chargée de projet de la Municipalité, M Ali Mohammed Ayachi, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

**POUR CES MOTIFS, à la proposition de** monsieur Richard Grenier, **appuyée par** monsieur Bruneau Hébert, il est unanimement résolu et adopté que le conseil



N° de résolution  
ou annotation

24-09-274

de Nantes autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que monsieur Ali Mohammed Ayachi est dûment autorisé ou autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

#### 7.5 - Travaux nivellement de la patinoire du village

**ATTENDU QUE** la patinoire du village nécessite un nivellement de terrain;

**ATTENDU QUE** l'association des gens de Nantes souhaite ouvrir la patinoire du village pour la période hivernale 2024-2025;

**Il est proposé par** monsieur Richard Grenier, **appuyé par** monsieur Bruneau Hébert et résolu à l'unanimité des élus présents d'accepter la soumission de la compagnie Aménagements Maxime Roy Inc. au prix de 6 800,00\$ hors taxes.

**QUE** la dépense soit affectée au poste budgétaire numéro 02-701-01-681;

**QUE** le dépassement budgétaire du poste 02-701-01-681 soit couvert par le surplus non affecté.

#### 8 - SERVICE D'AMÉNAGEMENT, D'URBANISME ET DE ZONAGE

24-09-275

##### 8.1 - Nomination pour l'application des règlements numéro 456-20 et le règlement numéro 389-12 en lien avec la garde des animaux domestiques

**ATTENDU QUE** la municipalité a contracté la compagnie "Passeport animal Inc." pour l'application de ses règlements en lien avec la garde des animaux domestiques en date du 13 août 2024 (résolution numéro 24-08-244);

**ATTENDU QUE** monsieur Dany Gilbert et madame Sarah Bonneville de la compagnie sont affectés à l'application des règlements numéro 456-20 et le règlement numéro 389-12;

**Il est proposé par** monsieur Bruneau Hébert, **appuyé par** monsieur Richard Grenier et résolu à l'unanimité des élus présents que monsieur Dany Gilbert et madame Sarah Bonneville de la compagnie "Passeport animal Inc." officier désigné à l'application des règlements numéro 456-20 et le règlement numéro 389-12.

**QUE** monsieur Dany Gilbert et madame Sarah Bonneville sont autorisés à accéder aux propriétés dans le cadre de leur fonction durant les heures raisonnables.

**QUE** la compagnie "Passeport animal Inc." est désignée à l'application des règlements numéro 456-20 et le règlement numéro 389-12.

24-09-276

##### 8.2 - Dérogation mineure - 3049, rang Saint-Joseph

**ATTENDU QUE** le propriétaire du 3049, rang Saint-Joseph, à Nantes, souhaite l'ajout d'une entrée charretière en fer à cheval;

**ATTENDU QUE** l'article 9.8.2 du règlement de zonage de la municipalité de Nantes exige une distance entre deux entrées de 10m;

**ATTENDU QUE** le propriétaire demande une dérogation de 1m à la norme à respecter entre deux entrées (10m) de l'article 9.8.2 du règlement de zonage;





N° de résolution  
ou annotation

24-09-277

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de la dérogation;

**Il est proposé par** monsieur Richard Grenier, **appuyé par** madame Danielle Boulet et résolu à l'unanimité des élus présents d'accepter la dérogation de 1m à la norme de 10m de l'article 9.8.2 du règlement de zonage;

**QUE** la présente dérogation est applicable uniquement pour les travaux d'ajout d'une entrée supplémentaire durant la présente année.

**QUE** le ponceau doit être d'un minimum de diamètre de 24 pouces.

### 8.3 - Usage conditionnel - 7049, rue Lachance

**ATTENDU QU'**une demande d'usage conditionnelle a été formulée à la municipalité pour un usage de type "location à court terme";

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et recommande au conseil l'approbation de la demande;

**Il est proposé par** monsieur Richard Grenier, **appuyé par** madame Danielle Boulet et résolu à l'unanimité des élus présents d'autoriser un usage conditionnel de type "location à court terme" au 7049, rue Lachance aux conditions suivantes :

- la résidence de tourisme est implantée uniquement dans une résidence ne comportant qu'un seul logement dans un bâtiment isolé ;

- la localisation de la résidence de tourisme (distance des résidences voisines, présence d'autres résidences de tourisme à proximité, etc.), son environnement physique et les caractéristiques du terrain (dimensions, végétation, etc.) sur lequel elle est implantée permettent d'assurer la quiétude du voisinage;

- les caractéristiques de la résidence de tourisme (taille, type de construction, aménagement extérieur, tels terrasses et jardins, éclairage, etc.) et les équipements (piscines, spa, jeux, etc.), permettent d'assurer la sécurité des occupants et la quiétude du voisinage;

- d'assurer un nombre suffisant d'espaces de stationnement, soit disponible sur la propriété où la résidence de tourisme sera située;

- le nombre de chambres à coucher dans la résidence ne doit pas excéder la capacité de l'installation septique, conformément au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées ;

- une moyenne de deux personnes par chambre à coucher peut occuper la résidence, sans jamais toutefois excéder 12 personnes;

- l'utilisation de tentes ou de véhicules récréatifs de type roulotte, tentes-roulottes et autres dispositifs similaires, motocross, véhicule tout terrain (quad) est interdite ;

- il est interdit de procéder à la mise à l'eau de toute embarcation motorisée sur la propriété;

- en tout temps lorsque la maison est louée, une personne responsable et résidente sur le territoire de la Municipalité ou d'une municipalité limitrophe (le propriétaire ou une personne officiellement désignée par celui-ci) devra s'assurer du respect de la réglementation municipale (nuisances, gestion des déchets, feu à ciel ouvert, animal, etc.) par les locataires et devra pouvoir être rejointe en tout temps par la Municipalité en cas de besoin. En ce sens, la personne responsable doit s'assurer de la connaissance des règlements municipaux en vigueur, soit par l'inclusion des dispositions applicables dans



N° de résolution  
ou annotation

24-09-279

le contrat de location ou par l'installation d'une affiche dans la résidence de tourisme bien en vue des utilisateurs et récapitulant ces règlements.

#### 8.4 - Mandat au CCU pour la modification des règlements d'urbanisme

**ATTENDU QUE** lors de la dernière rencontre du comité consultatif d'urbanisme (CCU) des propositions de modification des règlements d'urbanisme ont été soulevées;

**Il est proposé par** madame Julie Rodrigue, **appuyé par** monsieur Bruneau Hébert et résolu à l'unanimité des élus présents de mandater le CCU à étudier des modifications de la réglementation municipale en matière d'urbanisme afin de répondre aux différents besoins.

24-09-280

#### 9 - DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la correspondance reçue durant le mois et celle-ci est déposée aux archives.

#### 10 - PRÉSENTATION DES COMPTES

##### 10.1 - Adoption des comptes

**Sur la proposition de** madame Danielle Boulet, **appuyée par** monsieur Richard Grenier, et à l'unanimité que le Conseil de la municipalité de Nantes approuve la liste des comptes à payer tels qu'énumérés dans la liste des dépenses à faire approuver telle que déposée, totalisant 235 442,12 \$ et d'autoriser le directeur général, greffier-trésorier à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

24-09-281

#### 11 - RAPPORT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

##### 11.1 - Dépôt du rapport des activités financières au 10 septembre 2024

Le directeur général et greffier-trésorier dépose et explique le rapport des activités financières de la municipalité.

24-09-282

##### 11.2 - Rapport des dépenses autorisées au registre du D.G. au 10 septembre 2024

Le directeur général explique et dépose le rapport des dépenses autorisées de chaque responsable de département en vertu de l'article 7.3 du règlement numéro 494-23 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et la délégation d'autorisation de dépenses.

#### 12 - RAPPORT DU MAIRE

Un rapport sera fait à la prochaine séance étant donné que le maire est absent.

24-09-283

#### 13 - DONS ET COMMANDITES

##### 13.1 - Demande de commandite - Hommes et femmes forts

**ATTENDU QUE** monsieur Marc-Antoine Campagna et madame Emmy Boulanger sont des amateurs des hommes et femmes forts;

**ATTENDU QU'**ils ont obtenu au championnat provincial amateur des hommes et femmes forts, la première place dans les catégories respectives soit -64kg chez les femmes et -120kg chez les hommes;

**ATTENDU QUE** monsieur Marc-Antoine Campagna et madame Emmy Boulanger ont fait une demande d'aide pour leur participation au championnat national à Moncton, au Nouveau-Brunswick;



N° de résolution  
ou annotation

24-09-284

Il est proposé par monsieur Richard Grenier, appuyé par monsieur Bruneau Hébert et résolu à l'unanimité des élus de faire un don unique de 25\$ à monsieur Marc-Antoine Campagna et un don de 25\$ à madame Emmy Boulanger pour leur participation au championnat national à Moncton, au Nouveau-Brunswick.

### 13.2 - Don - Fondation du Centre de santé et de services sociaux du Granit

**ATTENDU QUE** la municipalité de Nantes a reçu une sollicitation pour la campagne de financement de la fondation du Centre de santé et de services sociaux du Granit pour l'automne 2024;

**ATTENDU QUE** l'objectif de cette campagne est l'acquisition d'un C-ARM d'équipement spécialisé pour les chirurgies par laparoscopie, ainsi qu'un Guide Scope pour les examens des colonoscopies.

Sur la proposition de monsieur Bruneau Hébert, appuyée par madame Julie Rodrigue, il est résolu à l'unanimité que la municipalité fasse un don de 200\$ à Fondation du centre de santé et de services sociaux du granit.

### 14 - QUESTIONS DIVERSES

24-09-285

### 15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 56.

Daniel Poirier  
président de la séance du conseil

---

Ali Mohammed Ayachi  
Directeur général  
Greffier-trésorier

Je, **Daniel Poirier**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Daniel Poirier  
Président de la séance du conseil



N° de résolution  
ou annotation

